



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

VILLE D'ARGELÈS-SUR-MER

Aide aux devoirs primaire à l'école Curie-Pasteur année scolaire 2023-2024
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Madame, Monsieur,

La municipalité, soucieuse du bien être de la population argelésienne et de la bonne scolarisation de ses enfants, organisera une aide aux devoirs, encadrée par des professeurs des écoles, au sein de l'école Curie-Pasteur après la classe **de 17h à 18h15**.

Le coût de revient de cette activité étant pris en charge de façon active par la municipalité (à hauteur de 50%), la participation financière demandée aux familles est la suivante :

- ✓ 31 €, du jeudi 7 septembre 2023 au vendredi 20 octobre 2023
- ✓ 33 €, du lundi 6 novembre 2023 au vendredi 22 décembre 2023
- ✓ 25 €, du lundi 8 janvier 2024 au vendredi 9 février 2024
- ✓ 28 €, du lundi 26 février 2024 au vendredi 5 avril 2024
- ✓ 29 €, du lundi 22 avril 2024 au vendredi 7 juin 2024

Votre participation financière, accompagnée de la fiche d'inscription ci-jointe, doit être réglée en début de période, en Mairie, service « Sports, Ecole, Entretien et Vie Associative » : cette participation étant forfaitaire, aucune exonération ou remboursement ne pourront être effectués, quelle que soit la fréquentation de votre enfant. Le chèque devra être libellé à l'ordre du **Trésor Public**.

Si vous n'avez pas effectué le règlement avant la fin de la période, un titre sera émis, devant être réglé à la perception d'Argelès-sur-Mer.

Les parents doivent impérativement venir chercher leurs enfants à 18 h 15 au plus tard.

Pour que l'aide aux devoirs puisse être la plus efficace possible, un minimum de sérieux est exigé pendant son déroulement : toute indiscipline de la part d'un enfant ainsi que des retards répétés de votre part pourraient entraîner immédiatement son exclusion et le non renouvellement de son inscription pour la période suivante.

Votre enfant aura également la possibilité de s'inscrire au CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) organisé par la communauté des communes des Albères-Côte Vermeille sur ce temps d'accueil du soir.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Antoine Parra

Maire d'Argelès-sur-Mer

Mairie - Allée Ferdinand Buisson
CS 50099 - 66704 Argelès-sur-Mer Cedex

Tél : 04 68 95 34 58
Fax : 04 68 81 60 63

Mél : mairie@ville-argelessurmer.fr
Site : www.ville-argelessurmer.fr